## Exigences de Air Canada pour la facturation

- 1. Les fournisseurs doivent créer une confirmation d'une commande avant d'envoyer un avis d'expédition
- 2. Les fournisseurs doivent créer une confirmation de commande pour un bon de commande avant de créer une facture
- Les fournisseurs ne peuvent pas confirmer plus que le montant ou quantité mentionné sur le bon de commande
- 4. Les fournisseurs doivent incure une adresse de règlement sur la facture
- 5. Les fournisseurs sont autorisés à dater leurs factures 30 jours avant
- 6. Les fournisseurs sont autorisés à dater leurs factures 30 jours à l'avance
- 7. Les fournisseurs ne peuvent pas facturer un montant ou une quantité supérieur au bon de commande
- 8. Les fournisseurs doivent inclure le numéro d'identification fiscal sur les factures
- 9. Les fournisseurs doivent saisir les taxes au niveau de l'article; sauf pour la TVH, les taxes doivent être saisies séparément, par ex. TPS + TVP